



Publics visés

- Directeurs, administrateurs
- Responsables comptables
- Responsables financiers

Prérequis

- Connaissance de base sur les règles de création, de fonctionnement et de financement des ESSMS

Méthodes mobilisées

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Modalités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Durée

1 ou 2 jours

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 prévoit l'obligation pour un certain nombre d'établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées de relever prochainement d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ces CPOM de nouvelle génération ont déjà été conclus par certains gestionnaires avec l'ARS Ile-de-France et des départements franciliens.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le contexte dans lequel intervient la négociation du CPOM
- Cerner les ESSMS couverts par l'obligation de conclure un CPOM
- Maîtriser le nouveau régime juridique des CPOM
- S'approprier la méthodologie et les étapes de négociations du CPOM



Contenu de la formation

- Pourquoi avoir introduit les CPOM dans le secteur des ESSMS ?
- L'introduction des CPOM par la loi du 2 janvier 2002 et le décret budgétaire et tarifaire du 22 octobre 2003 : pourquoi et quels premiers enseignements ? Les évolutions intervenues depuis ?
- Qui est concerné par quoi ? CPOM obligatoire, CPOM volontaire ?
- Nature et durée du contrat, types d'objectifs, modèle économique du contrat (budget BBZ, clés d'évolution des moyens, décisions modificatives, résultats antérieurs à l'entrée du CPOM, modulation des financements en fonction de l'activité réalisée ...)
- Présentation des grilles d'auto-diagnostic des décideurs et des points qui doivent être travaillés en plus en amont pour aborder dans de bonnes conditions la discussion et la négociation (travail autour d'une grille de renseignements incontournables qui ne sont pas demandés par les décideurs et des points sur lesquels faire des simulations)
- Présentation des objectifs : fiches actions annexées aux CPOM, points de vigilance et indicateurs.